

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
*A l'att.de G. SCHILLEBEECKX*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : 12M / 04  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1473/s.343  
Annexe : 2 plans

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue du Midi, 8. Remplacement des châssis au niveau des étages.

**Avis préalable**

*Dossier traité par A. DUCHATEL*

En réponse à votre lettre du 23 février sous référence, réceptionnée le 26 février 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 03 mars 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur le remplacement des châssis actuels en aluminium, à tous les étages du bâtiment à l'exception du rez-de-chaussée, par de nouveaux châssis, toujours en aluminium mais de divisions différentes, lesquelles restituent la situation telle qu'elle était avant 1955.

Bien qu'elle ne s'oppose pas à cette option, la Commission regrette que cette situation d'avant 1955 ne soit pas documentée. Elle s'étonne par ailleurs que les baies du rez-de-chaussée ne bénéficient pas du même traitement et soient laissées dans leur état actuel. N'aurait-il pas été plus cohérent, à l'instar des autres étages, d'envisager également leur remplacement?

D'autre part, en vertu de l'emplacement particulièrement stratégique du bâtiment (arrière-plan de la Bourse, z.i.c.h.é.e., espace structurant et zone de protection de la Grand-Place), la Commission recommande vivement l'emploi d'un matériau plus noble que l'aluminium pour les nouveaux châssis, à savoir le bois ou bien l'acier. Elle suggère également d'abandonner la teinte verte au profit d'un ton neutre.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.